

21 mai 2019 (mail envoyé par le formulaire en ligne)

Bonjour

Je ne comprends pas le sens de ce qui est mis en hypothèse de travail avec la ZAC Multisites dans la zone du centre-bourg !

Je ne suis pas du tout contre la densification des centres bourgs, mais il faut, à mon sens, que cela reste en cohérence avec l'aménagement urbain actuel. Il y a ici une ambiance « maison avec jardin ». C'est une zone pavillonnaire avec des maisons à 1 étage (ou 2 maximum). Il me semble important qu'il puisse y avoir une densification dans le respect de la continuité de l'aménagement urbain déjà construit. Ajouter une zone collée au bourg « à urbaniser » (secteur de la vigne et secteur de la réauté) permet de rendre possible des constructions adaptées les unes aux autres au niveau de l'orientation, des hauteurs, etc.

En fonction du lieux d'implantation, construire un collectif de plusieurs étages viendrait dénaturer le paysage et engendrerait des désagréments au niveau de la vue, de la luminosité, de l'ensoleillement et de l'intimité des maisons aux alentours, sans parler de l'impact sur la valeur financière des biens de chacun. Il y aurait également des aménagements de voirie nécessaire, mais pas toujours faisable du fait de la largeur des rues actuelles (pas possible de mettre une voie de voitures, des trottoirs piétons, des voies cyclables).

Il me semble important de pouvoir garantir des espaces de nature en ville, spécifiquement pour la perméabilité des sols et des zones d'espèces naturelles animale et végétale. Quel sens cela aurait de détruire le peu de nature qu'il reste en ville ? Il y a un espace boisé classé au n°11 rue de la mare pavée. Au n°6 et 4 de la rue de la mare pavée, il y a également un espace naturel du même type. Il me semble important de considérer cet espace à la hauteur de sa valeur, la taille des arbres en rend compte (identique à l'espace classé qui est de l'autre côté de la rue?). Il me semble important d'assurer la continuité de la biodiversité en ville, de renforcer la place du végétal.

Dans les derniers plans d'hypothèse de travail, le nord de la rue de la mare pavée est retiré de la ZAC Multisite. Quel en est la raison ? Qu'il soit question de la ZAC Multisites ou du zonage du PLUI, il me semble opportun d'entendre les souhaits des habitants ! Densifier oui, mais pas avec des collectifs en zone pavillonnaire (hauteur 1 à 2 étages maximum pour avoir de la cohérence) !!!!

Nous sommes en période de concertation et via le livre « l'Ami » de la commune, reçu dans les boîtes aux lettres, il est mis une information avec des

dates et des lieux de rencontre qui ne correspondent pas à ce qui est mis en ligne. Je vous remercie d'organiser des réunions de quartier avec les élus. Je regrette par contre la logistique ! J'espère que les échanges pourront tout de même avoir lieux et être favorisés.

Il me semble que nous pouvons continuer d'œuvrer ensemble sur ces questions : Comment répondre aux demandes de densification tout en assurant la sécurité de tous et maintenir une qualité de vie dans la commune ? Au delà de la question des logements, j'espère qu'il pourra y avoir les services adaptés à la population accueillie : voirie / bus / pistes cyclables / commerces / loisirs (piscine, cinéma ?) / crèches / établissements scolaires (maternelle, primaire, collège ?, lycée ?) / établissements d'aide aux personnes en besoin (personnes âgées, personnes en situation de handicap, ...), équipements public (parc pour enfants, bancs, ...), etc.

J'espère que les différentes remarques des habitants de Thorigné pourront être prises en compte. Que les projets d'urbanisme et zonage de plan local d'urbanisme pourront se coordonner avec les souhaits des habitants. Même si je ne suis pas persuadé de la nécessité, il me semble possible d'aller vers une densification du centre-bourg en maintenant le cadre de qualité de vie sur la commune.

J'ai choisi d'habiter Thorigné pour sa situation géographique, son charme de petite ville calme encore à échelle humaine avec une part de nature, ses services à disposition. J'espère que la commune pourra à minimum maintenir les valeurs présentes actuellement et les entretenir. À mon sens, avec la population actuelle, des services ne répondent pas aux besoins, spécifiquement pour les bus, les pistes cyclables (inexistantes ou non viables). Qu'en est-il des aménagements (stationnements, trottoirs adaptés, ...) pour les personnes en situation de handicap ? Etc ...

Merci de prendre en considération ces remarques !
Cordialement.

Mme Portal
rue de la mare pavée
35235 Thorigné Fouillard.

23 mai 2019 (mail envoyé par le formulaire en ligne)

- **votre_nom:** Perrin
- **votre_adresse:** place de Bretagne
-
- **votre_courriel:** andre.perrin@univ-rennes1.fr
- **votre_avis:** Le plan d'urbanisme de Thorigné-Fouillard projette la construction de nombreux logements, incluant une forte proportion de collectifs, ce qui peut correspondre effectivement à une nécessité. De nombreux immeubles ont déjà été construits, notamment à la sortie sud de Thorigné-Fouillard. Mais est-il raisonnable de chercher à tous prix à transformer Thorigné-Fouillard en une "ville" et ne faut-il pas s'interroger sur un moratoire concernant une urbanisation débridée qui va modifier définitivement un environnement qui restait convivial ?

En ce qui concerne le centre, la rue Beaumanoir conservait encore un caractère certain malgré la construction de plusieurs immeubles. Il existe encore quelques maisons, avec des jardins arborés et fleuris, qui font partie de l'histoire de Thorigné-Fouillard. Même si elles sont conservées, elles se trouveront noyées parmi des immeubles. Quant à la place de Bretagne, elle est caractérisée par une grande homogénéité de style du bâti existant et il ne faudrait pas la déparer par la construction d'immeubles de style totalement différent.

A une période où de nombreuses municipalités cherchent à conserver le caractère "village" de leur centre-bourg, le projet de PLU pour Thorigné-Fouillard choisit une option totalement inverse. Pourquoi ?

Un argument développé par la municipalité est la redynamisation du centre-bourg par la création de nombreux commerces. Cela part d'un bon sentiment, mais il faut s'interroger sur des faits indéniables : combien de cellules commerciales sont vacantes et depuis combien de temps ? Le problème de Thorigné-Fouillard est de se trouver trop près de Rennes et de plusieurs centres commerciaux et hypermarchés.

Enfin il semble que le problème des accès n'ait pas été suffisamment pris en compte. La circulation est déjà infernale aux heures de pointe aux sorties de Thorigné-Fouillard et aussi dans le centre-bourg. L'argument de l'ouverture de la nouvelle ligne de métro est un peu spécieux, compte tenu de la distance de la station. Comme tout le monde ne peut pas circuler à vélo, les habitants de Thorigné-Fouillard continueront vraisemblablement à utiliser leur voiture pour gagner (au mieux !) la station de métro. Encore faudra-t-il qu'ils soient absolument certains de trouver une place dans un parking-relai suffisamment grand à proximité immédiate du métro. Cette question a-t-elle été étudiée vraiment sérieusement ?